

**WCC-2012-Res-119-FR**  
**Partenariat de collaboration pour la faune**

AYANT CONNAISSANCE des *Principes et directives d'Addis Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique* de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui constituent un cadre destiné à aider les gouvernements, les communautés autochtones et locales, les fonctionnaires, les gestionnaires de ressources, le secteur privé et autres acteurs à s'assurer que leurs décisions portant sur la diversité biologique et son utilisation ne provoqueront pas son déclin à long terme ;

RAPELLANT que l'UICN s'est donné pour mission de veiller « à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable » ;

AYANT PRIS NOTE de la notification du Secrétaire exécutif de la CDB, du 19 janvier 2012 : *Sollicitation de manifestations d'intérêt pour participer à un partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune* dans le but « d'examiner les différents moyens de développer un partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune afin d'accroître la collaboration et la coordination pour l'application des recommandations du Groupe de liaison sur la viande de brousse » et du document UNEP/CBD/COP/11/29 sur « Différents moyens de développer un partenariat de collaboration sur la gestion de la faune » présenté par le Secrétariat de la CDB, à attention des Parties, à la 11<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties ;

EXPRIMANT SON INQUIÉTUDE sur le fait que les programmes des organisations et des conventions internationales, et des autres acteurs, dans le domaine de la faune ont souvent des ressources insuffisantes, abordent chaque question séparément et souffrent d'un manque de coordination, ce qui a pour conséquence de réduire leur visibilité et de sous-utiliser, dans de nombreux forums, les connaissances et les compétences; et

RECONNAISSANT qu'il faudrait aborder de nombreuses questions relatives à la gestion de la faune, telles que la conservation des espèces, le bien-être de la faune, la sécurité alimentaire, la santé animale et humaine, le changement climatique, la gestion des connaissances, et qu'il n'existe pas de plateforme adéquate dans le monde pour coordonner ces questions ;

***Le Congrès mondial de la nature, réuni à Jeju, République de Corée, pour sa session du 6 au 15 septembre 2012 :***

1. SOUTIENT l'initiative en vue de la création d'un partenariat de collaboration volontaire sur la gestion durable de la faune, dans un premier temps entre accords multilatéraux sur l'environnement et organisations gouvernementales et non gouvernementales ayant démontré leur contribution à la gestion durable de la faune sauvage, tenant compte des dimensions de la conservation, de la santé et des moyens d'existence, avec un programme de travail axé, en premier lieu, sur le renforcement de la coopération et de la coordination en vue d'appliquer la recommandation du Groupe de liaison sur la viande de brousse, comme proposé par la COP11 de la CDB.
2. DEMANDE à la Directrice générale de soutenir la création de ce partenariat volontaire mondial en collaboration étroite avec les membres pertinents, en particulier le Groupe de spécialistes de l'utilisation durable et des moyens d'existence et TRAFFIC, et de participer à ses activités lorsqu'il sera établi.
3. ENCOURAGE les partenaires à échanger leurs connaissances et leur expertise professionnelles, à utiliser leurs réseaux, et partant, à contribuer à l'application des conventions relatives à la faune sauvage, à apporter une valeur ajoutée et à proposer

une approche intégrée aux solutions des problèmes actuels et nouveaux liés à la faune sauvage.

4. ENCOURAGE ÉGALEMENT les Parties à la CDB à soutenir, à la COP11, les paragraphes 25 a) à g) de la section III *Proposition de marche à suivre*, dans le document UNEP/CBD/COP/11/29.